

Géant déplacé, cela fait 30 hectares à bâtir. Un vrai rêve pour Leroy-béton



Mon devoir de vérité !

JM : Pourtant M. Leroy a juré plusieurs fois qu'il ne veut pas le transfert de Géant Casino.

BD : C'est sa manière. Le double langage c'est-à-dire le mensonge. Par devant il dit une chose, par derrière, il en fait une autre. «Tant que je serai là, répète-t-il sans cesse, Géant ne sera pas transféré» alors qu'il fait tout pour cela depuis 5 ans. De la même façon, «je suis contre la décharge à Barbossi» dit-il, alors que par derrière il l'accepte en échange de sa bretelle.

JM : Il a tout de même pris position contre cette décharge publique - ment et même sur France 3.

BD : Comme, grâce à moi, tout le monde en parle et dit son horreur devant cette décharge annoncée, M. Leroy se met dans le sens du vent et tente de faire diversion.

JM : Comment ?

BD : En parlant d'autre chose, de la station d'épuration du bassin cannois par exemple.

JM : Mais elle existe depuis des décennies...

BD : Le député Bernard Brochand, maire de Cannes, voudrait la moderniser. M. Leroy essaie de faire croire que M. Brochand voudrait profiter de l'occasion pour la transformer en une gigantesque réalisation pour 400 000 habitants. Aussitôt il tempête, ne veut plus que nos eaux usées soient traitées par Cannes et veut créer sa propre station d'épuration.

JM : Il a même fait, pour cela, déclarer d'utilité publique les terrains de sport juste à côté de l'actuelle station d'épuration.

BD : Et tant pis pour les quelques 20 000 licenciés et scolaires qui viennent là... Et tant pis aussi pour tant d'espaces verts qui vont être détruits. M. Leroy veut sa station d'épuration à lui. Il l'aura, juste à côté de l'autre. A la place d'une, nous en aurons deux. Cet enfantillage serait

seulement ridicule s'il n'avait pas en plus un coût. Mais qu'importe, ce n'est pas lui qui paye, mais les contribuables.

JM : Revenons à la décharge. Avant que vous ne révéliez son existence à toute la population, M. Leroy n'espérait tout de même pas la voir se faire en catimini ?

BD : Elle ne serait arrivée qu'en 2010. D'ici là il aurait maintenu sa chape de plomb du silence pendant les négociations. Puis il y aurait eu les élections municipales de 2007 et les travaux d'aménagement n'auraient commencé qu'après.

JM : Difficile, un tel silence si long - temps.

BD : C'est possible pour quelqu'un qui prend ses désirs pour des réalités. Il ne raisonne plus clairement à cause de son obsession pour sa bretelle. Il la veut. Tant pis si nous avons une décharge en prime. Regardez ce qu'il écrivait au préfet en janvier 2005. A cette époque là personne ne savait. Lui négociait déjà. (Bernard DAVID tend une autre lettre).

Ma bretelle contre une décharge...

Mandelieu
La Napoule
Côte d'Azur



PREFECTURE DES ALPES MARITIMES
Monsieur Le Préfet
Route de Grenoble

06000NICE

2004 91.180

URBANISME 04.92.97.30.38

Objet : Centre d'enfouissement technique

Mandelieu, le 24 janvier 2005

Monsieur Le Préfet,

Le Conseil Général a mené une étude technique visant à identifier des sites capables d'accueillir des centres de stockage de déchets ultimes.

Pour l'Ouest, le site de Barbossi à Mandelieu a été identifié comme secteur favorable à l'implantation d'un centre. A ce titre j'ai souhaité intervenir auprès du propriétaire foncier afin de lui préciser les conditions préalables pour notre ville à l'installation d'une telle infrastructure.

En effet, la commune de Mandelieu La Napoule ne peut accepter ce projet sans la réalisation d'un échangeur autoroutier à l'ouest. Cette nouvelle bretelle autoroutière permettra de desservir la future installation, et avec sa jonction sur la RN 7, l'ouest de notre commune.

Cette condition indispensable et incontournable à la création de ce centre doit figurer dans les obligations préalables à ce projet.

Le propriétaire foncier m'a informé récemment d'une prise à bail par une entreprise privée spécialisée dans ce domaine pour l'éventuelle réalisation de cet équipement sur le site de Barbossi. Aussi, je souhaitais vous informer de cette condition pour notre ville.

J..

HÔTEL DE VILLE
B.P. 45 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX
www.mandelieulanapoule.fr - courrier@mandelieulanapoule.fr
Tel. 04 92 97 30 00 - Fax. 04 92 97 30 88